

Eure

Pédagogie. Quelle scolarisation pour les élèves allophones ?

L'ÉVEIL NORMAND | mercredi 7 février 2018

418 mots



Sébastien Thibault, Régis Koetschet, Fabienne Maufruid, principale du collège de Montfort-sur-Risle, Frédéric Delamare, proviseur du lycée Boismard de Brionne et Viviane Jamelin, proviseure du lycée Fresnel de Bernay.

« L'autre carte du monde et les UPE2A - Quelle prise en charge culturelle et éducative pour les jeunes migrants ? » Tels étaient les thèmes des exposés proposés lundi aux proviseurs de lycées, principaux de collèges et gestionnaires des établissements du bassin d'enseignement de Bernay, Pont-Audemer et Le Neubourg, réunis au lycée Augustin Fresnel.

Frédéric Delamare, proviseur du lycée Boismard de Brionne, a brièvement présenté la réunion qui a été animée par Régis Koetschet, ancien ambassadeur de France en Afghanistan et par Sébastien Thibault, Docteur en science politique et enseignant FLS (Français Langue Seconde).

Régis Koetschet a d'abord rappelé son expérience d'ambassadeur en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan. Au cours de son exposé il a patiemment décrit une nouvelle carte du monde (dont sont originaires désormais la majorité des migrants), le contexte international, un monde avec ses violences, ses affirmations identitaires.

Sébastien Thibault, enseignant FLS au lycée Boismard, a alors fait part au public de son expérience. Il a précisé le dispositif des UPE2A (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants), structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones (ne parlant pas le français) qui arrivent sur le territoire national. À l'échelle académique, c'est le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés) qui assure, avec la conduite de l'UPE2A, la scolarisation des élèves primo-arrivants (une scolarisation qui relève du droit commun et de l'obligation scolaire). Au lycée Boismard, la structure UPE2A fonctionne depuis deux ans et concerne une quinzaine d'élèves. Sébastien Thibault intervient tous les mercredis pendant 6 h dans l'établissement.

Au cours des échanges qui ont suivi avec les personnes présentes, Régis Koetschet, assesseur à la Cour Nationale du Droit d'Asile, en a précisé le fonctionnement et invité le public à assister aux audiences qui se déroulent à Montreuil. Il a évoqué également la future loi qui sera prochainement votée concernant la réduction des délais d'examen des demandes d'asile.